

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarreguemines

VILLE DE SARREGUEMINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :
Elus : 35
En fonction : 35
Présents : 25
Excusés : 9
Non excusé : 1

21^{ème} séance du 11 octobre 2022
dûment convoquée à 19 h 00

Sous la présidence de Monsieur le Maire
Marc ZINGRAFF

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Véronique DOH, Sébastien JUNG, Christian DIETSCH, Christiane HECKEL, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Evelyne CORDARY, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Christine MARCHAL, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Alain DANN

Ont donné procuration :

- Madame Carole DIDOT à Madame Christiane HECKEL
- Monsieur Jacky MARX à Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ
- Madame Nicole BOURESY-DORCKEL à Monsieur Dominique LIMBACH
- Monsieur Jean-Claude CUNAT à Monsieur Christian DIETSCH
- Monsieur Dominique GEY à Monsieur Denis PEIFFER
- Madame Stéphanie BEDE-VÖLKER à Monsieur Luc DOLLE
- Madame Audrey LAVAL à Monsieur Sébastien JUNG

Etaient excusés :

Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Etait absent non excusé :

Eric BAUER

Secrétaire de Séance :

Maxime TRITZ

Assesseurs du bureau de vote :

Nicole MULLER-BECKER, Christian DIETSCH

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-7 et suivants,

Vu la démission de Madame Véronique DOH de son poste de 4^{ème} Adjoint au Maire tout en restant conseillère municipale, acceptée par la Sous-Préfète de Moselle le 27 septembre 2022,

Vu la délibération du 11 octobre 2022 maintenant à dix (10) le nombre des Adjoints au Maire,

Vu la délibération du 11 octobre 2022 décidant d'organiser l'élection d'un nouvel Adjoint qui prendra place au 5^{ème} rang du Tableau du Conseil municipal (4^{ème} Adjoint au Maire), sans que ne soit procédé

à des élections complémentaires préalables.

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal est convoqué pour procéder à son remplacement dans le délai de quinzaine,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu dans les mêmes conditions que le Maire, par le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. A défaut d'y parvenir, à la majorité relative au troisième tour, et en cas d'égalité de suffrages est élu le candidat le plus âgé.

Considérant que le nouvel Adjoint à élire doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il succède,

Considérant que Mme Christine MARCHAL s'est portée candidate au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire,

Résultat du vote au 1^{er} tour de scrutin :


Nombre de votants : 32 (dont 7 procurations)

Nombre de suffrages exprimés pour Madame Christine MARCHAL : 32

Mme Christine MARCHAL, à l'unanimité des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 4^{ème} Adjointe au Maire, prend place au 5^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal et est immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 12 octobre 2022

Le Maire,


Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire de Séance,


Maxime TRITZ